

Villeneuve d'Ascq, le 5 juillet 2017

Objet : Nomination et Délégation de signature
Directeur de l'UFR de Géographie

ARRETE N° 2017-46

Le Président de l'Université Lille 1

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 712-2, L 713-1 et L 713-3 et R 719-79 et suivants ;

Vu les statuts de l'Université Lille 1 ;

Vu l'arrêté n°2017-36 du 9 mai 2017 portant sur l'élection du Directeur de l'UFR de Géographie ;

Arrête

Article 1 :

Monsieur Eric LECLERC, Professeur des Universités, est nommé Directeur de l'UFR de Géographie à compter du 1er septembre 2017.

Article 2 :

Délégation de signature est accordée, à compter du 1er septembre 2017, à M. Eric LECLERC, Directeur de l'UFR de Géographie, à l'effet :

- D'émettre, au nom du Président de l'université, les titres de recettes entrant dans le cadre de l'exécution propre à son UFR et uniquement à cet effet, à l'exception des titres de recette internes, des titres de recette concernant les conventions Région, FEDER, ainsi que les crédits recherche.
- D'engager au nom du Président de l'université, les dépenses entrant dans le cadre de l'exécution propre à son unité et uniquement à cet effet.
- De liquider et mandater, au nom du Président de l'université, les dépenses entrant dans le cadre de l'exécution propre à son unité et uniquement à cet effet.
- En matière de déplacement,
 - ✓ D'autoriser les missions des personnels affectés à l'UFR de Géographie et placés sous son autorité.
 - ✓ D'engager, liquider et mandater les dépenses relatives aux missions entrant dans le cadre de l'exécution propre à l'UFR de Géographie.

Article 3 :

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage sur le site internet de l'Université Lille 1 et dans les locaux de l'Université.

Spécimen de signature
valant visa de la présente délégation
Eric LECLERC



 Christophe CAMART
Président de l'Université Lille 1